

bimensuel n° 54 : 29 septembre 1999

DÉPARTEMENT
DE L'INFORMATION
ET DE LA COMMUNICATION

3 rue de Valois
75042 Paris Cedex 01

3615 Culture
www.culture.gouv.fr

Culture
Communication

LETTRE D'INFORMATION

Ministère de la culture
et de la communication

Château de Ferney Voltaire. Photo : Pascal Lemaître. © CNMHS, Paris



DOSSIER :
**FACILITER
L'ACCÈS
AU PATRIMOINE**

ET AUSSI :
**LIRE EN FÊTE 1999 /
LA MISE EN PLACE
D'UN OBSERVATOIRE DES
PRATIQUES LINGUISTIQUES /
LES MUSÉES NATIONAUX
SUR L'INTERNET**

ISSN 1255 - 6270

sommaire

02/ACTUALITÉ

Lire en fête 1999

Trois jours pour fêter la lecture

04/

Actions/publics pour l'art contemporain

Un nouveau guide sur les lieux d'art contemporain

05/

Un observatoire des pratiques linguistiques est mis en place

Son but : décrire les usages du français

06/

Les musées nationaux sur l'internet

Une visite virtuelle

07/DOSSIER

Faciliter l'accès au patrimoine

La politique des publics de la direction de l'architecture et du patrimoine

11/ACTUALITÉ

L'Opéra de Paris vend ses costumes

Tout sur la vente exceptionnelle des 22 et 23 octobre

13/

Abolir le hasard...

... ou comment élargir le lectorat du livre d'art contemporain

14/

L'essor récent des bibliothèques

40 ans de lecture publique

16/PORTRAIT

Jean-Pierre Hoss

Le nouveau directeur du CNC nous décrit ses projets pour le cinéma

Directeur de la publication Marc Sadaoui. Rédacteur en chef Jean-Paul Ciret. Rédaction Paul-Henri Doro 01.40.15.83.65. Sophie de Castelnaou 01.40.15.82.95. Avec la participation de Marianne Chandernagor. Comité de rédaction : Elisabeth Amram, Jacques Bordet, René Bouvet, Didier Cossé, Anne Debailleux, Robert Fohr, Alain Fougerey, Nicole Gasser, Martine Lehmann, Laurent Maillaud, Catherine Merlihot, Jean-Marc Richet. Conception graphique : Jeanne Verdoux-Paris/NY. Impression Maulde et Renou. N° de commission paritaire 1290 AD. nouvelle série. le numéro 2 F. Tirage 34 000 ex. Pour recevoir la lettre d'information adresser une demande écrite au DIC, ministère de la culture et de la communication, 3 rue de Valois 75042 Paris cedex 01, télécopie : 01.40.15.87.05, minitel : 3615 Culture, internet : <http://www.culture.gouv.fr>

LIRE EN FÊTE EN 1999

Trois jours pour fêter la lecture

Les 15, 16 et 17 octobre, salons, festivals, rencontres avec des auteurs, lectures à haute voix, ateliers d'écriture, investiront tous les lieux traditionnels du livre comme d'autres, plus insolites. Dans les librairies, les bibliothèques, les théâtres, les établissements scolaires, les hôpitaux, les prisons, les comités d'entreprise, les cafés, les marchés, dans les rues, dans les transports en commun, le texte sera lu, déclamé ou mis en scène par des compagnies théâtrales ou des lecteurs complices.

Trois questions à Michèle Thomas, commissaire général de Lire en fête

Lettre d'information : Quelles sont les nouveautés de l'édition 99 de *Lire en fête* ?

Michèle Thomas : Catherine Trautmann a demandé à des personnalités venant de l'écriture et d'autres horizons, d'écrire un texte sur leur expérience de lecteur, en abordant librement ce thème. Ces textes, rassemblés dans le recueil *Histoires de lecture*, soulignent la diversité des chemins qui mènent à la lecture et forment un florilège de témoignages forts et singuliers. Cet ouvrage est édité avec l'aide des éditeurs des livres de format de poche. Il sera disponible gratuitement dans toutes les librairies à l'occasion de Lire en fête. Par ailleurs, l'opération *En train de lire* engagée en 1998 en partenariat avec la SNCF, est reconduite et se déroulera cette année dans 12 gares.

Ces « nouveautés » ne doivent pas occulter l'implication déterminante de toutes les bibliothèques et nous assistons cette année, sous leur impulsion, à un formidable foisonnement d'initiatives originales, hors les murs, dans les lieux les plus variés et les plus insolites.

L I : On parle de crise de la lecture, qu'en pensez-vous ?

M T : En partenariat avec le magazine *Phosphore* et réalisé par le Crédoc, nous publions les résultats d'un sondage sur la lecture des jeunes à l'occasion de *Lire en fête*. Ils permettent de relativiser les idées reçues. Les 15-25 ans considèrent la lecture comme un plaisir à l'état pur, et l'image du lecteur est perçue comme nettement positive. Ni activité obsolète, ni pratique ringarde, la lecture chez les jeunes existe, même si elle est encore cantonnée dans des genres spécifiques : bande dessinée, science-fiction, policier.

L I : Qu'attendez-vous dès lors de *Lire en fête* ?

M T : La lecture à haute voix, encouragée en 1998 par Catherine Trautmann, ainsi que le déroulement de la manifestation sur trois jours, ont apporté à *Lire en fête* un élan incontestable et une grande vitalité. Cette volonté de communication et d'échange des professionnels et des passionnés du livre, illustrée également par le développement des sites internet et la participation d'une centaine de pays étrangers à *Lire en fête*, nous font espérer que toutes ces invitations à la lecture, toutes ces manifestations mobiliseront le plus large public, celui traditionnellement attentif aux manifestations culturelles bien sûr, mais également un public plus éloigné du livre.

INFORMATIONS SUR LIRE EN FÊTE

A partir du 1^{er} octobre :

www.centrenationaldulivre.fr
N° Azur : 0 8.10.170.170

Le programme de l'Île-de-France sera disponible à partir du 5 octobre :

Direction du livre et de la lecture
27, avenue de l'Opéra
75001 Paris

Histoires de lecture

La librairie, lieu privilégié de rencontres entre le lecteur et le livre sera au cœur de la fête. A la demande du ministère de la culture et de la communication, une cinquantaine de personnalités ont raconté le rôle du livre et de la lecture dans leur vie. Pour *Lire en fête*, le recueil de ces textes sera offert au public dans toutes les librairies. Extraits.

Histoires de lecture

Lire en fête 1999

Avec le concours des éditeurs
au format de poche

160 pages, 200 000 exemplaires



MARCHÉ DE L'ÉDITION THÉÂTRALE

16 et 17 octobre 1999

Le marché de l'édition théâtrale, qui manifeste la présence des arts de la scène à *Lire en fête*, se déroulera comme chaque année à Paris sur le Parvis du théâtre de l'Odéon. Avec un vaste choix de pièces et de textes, à travers des colloques, des lectures, des prises de paroles, du théâtre de rue, les éditeurs et libraires auront la possibilité de faire connaître et partager aux professionnels et aux amateurs, leur intérêt pour l'écriture dramatique

Organisé par la DMDTS

16 octobre 11h00/19h30 et 17 octobre 11h00/18h00

Place de l'Odéon - 75006 Paris

Renseignements: 01.40.15.88.71

ISABELLE AUTISSIER

Navigatrice

... lire n'est pas refuser ce monde et se réfugier dans sa tour de papier, c'est au contraire aller à la rencontre d'autres pensées, d'autres regards et d'autres sensibilités, c'est s'ouvrir au monde et se donner des armes pour mieux comprendre. Loin de tout et de tous, naviguant seule dans les 50^e Sud, je n'emène souvent que des livres que l'on m'offre. Les livres choisis par mes proches ont souvent été un lien plus fort que des flots de paroles.

CHRISTIAN LACROIX

Couturier

...Je ne fais certes pas de robes avec des livres mais je continue à faire de la mode parce que je lis des livres...

ISABELLE CARRE

Comédienne

Qui peut savoir combien d'amis, combien de présences rassérénantes ont accompagné en silence nos nuits ? Comment rentrer dans l'intimité la plus profonde et la plus large d'un autre qu'en le lisant ? Et se lire soi-même, dedans. Reconnaître une phrase qu'on aurait voulu dire, de cette façon, exactement ! en avoir été incapable, le réconfort de savoir que quelqu'un a pu !

HUBERT HADDAD

Ecrivain

La poésie fut mon université, mon bout du monde aussi. Une chance contre la fatalité. Pour un enfant immigré à trois ans dans le Paris de l'après-guerre et qui confond l'arabe de ses parents avec le français des rues, l'hébreu des synagogues avec le latin des églises, tout commençait par Babel.

ANDRÉA H. JAPP

Scientifique et écrivain

Il n'est pas une tendresse, une

exaspération, un amour, un chagrin ou une hargne qui ne me renvoie à quelques lignes. Je ne sais plus trop où. Quelque part en moi.

SERGE TOUBIANA

Rédacteur en chef des Cahiers du cinéma

Je me souviens avoir lu *Le Rouge et Le Noir* l'année de la sortie de *Pierrot le fou* de Jean-Luc Godard. Pur hasard. Mais ce genre de hasard vous aide à vous lancer dans le vaste monde. C'était au milieu des années 60. J'étais en première au lycée Champollion à Grenoble. Depuis, tout se mêle dans ma tête, l'amour de la littérature et l'amour du cinéma.

EDGAR MORIN

Sociologue

Qu'est ce qu'un livre qui compte dans une vie ? C'est un livre qui constitue, pour son lecteur, une « expérience de vérité », ce qui vaut, non seulement pour un livre d'idées, mais aussi, parfois plus profondément, pour un poème ou un roman. C'est un livre qui nous dévoile et met en forme une vérité ignorée, cachée, profonde, informe, que nous portons en nous, et qui nous procure ainsi un double ravissement, celui de la découverte de notre vérité dans la découverte d'une vérité extérieure à nous.

FRANÇOIS NOURISSIER

Ecrivain

Vous vouliez me faire citer quelques-uns de mes textes « fondateurs », comme on dit aujourd'hui. Et bien, voici : *Du sang, de la volupté et de la mort*, *Service inutile* ; *La Défense de l'infini*. Barrès, Montherlant, Aragon - allez y comprendre quelque chose ! A droite ? A gauche ? Réac ou coco ? Ecrivain, simplement, et n'aimant que les livres.

Écritures du monde

كتابات العالم

World Scripts

Письма мира

ᲞᲠᲣᲚᲗᲚᲛᲗ ᲞᲠᲣᲚᲗᲛᲗ

எழுத்துலகம்

世界文字

ÉCRITURE DU MONDE

Ouverture d'un nouveau site internet

Écriture du monde est hébergé sur le site du ministère de la culture et illustre l'action de la France pour le plurilinguisme dans les nouvelles technologies. Il propose une description historique et technique des principales écritures issues des grandes traditions ; une présentation des solutions techniques permettant la numérisation des écritures décrites sur le site ; une bibliothèque de ressources pour créer des documents multilingues et multi-écritures, mettant en évidence les travaux de normalisation internationaux.

www.culture.gouv.fr/edm

LES RENDEZ-VOUS DE L'HISTOIRE

22 >> 24 octobre 1999 à Blois

La deuxième édition des *Rendez-vous de l'Histoire* a pour thème les *Nourritures terrestres*. Sous la présidence de Jorge Semprun, cette grande fête de l'Histoire s'organise autour de rencontres professionnelles (historiens, enseignants...) et d'une programmation grand public. Débats, communications scientifiques, ateliers multimédia seront au cœur de cette réunion qui se veut le rendez-vous incontournable de tous les amoureux de l'Histoire et un lieu de diffusion des progrès de la recherche historique. Ces rencontres seront également l'occasion de remettre le prix du roman historique.

Renseignements :

Mairie de Blois : 02.54.44.50.50

PUBLICATION

Authentique ?

C'est sous ce titre que paraît le n°33 de la revue *Terrain* élaborée par la mission du patrimoine ethnologique.

Nous sommes tous en quête d'authenticité, mais comment la garantir ? Des spécialistes se penchent sur cette question à travers notamment les travaux de Broca et les procès des spirites photographes qui prétendaient saisir le portrait des spectres et des esprits.

176 pages, 90 francs.

Diffusion CID, 131 bld Saint-Michel 75005 Paris.

Renseignements :

mission du patrimoine ethnologique, 65 rue de Richelieu, 75002 Paris.

Téléphone : 01.40.15.85.27



RENCONTRE

Musée et service des publics

14 et 15 octobre 1999

Deux journées de rencontre, organisées par la direction des musées de France (département des publics), seront consacrées aux actions mises en œuvre par les musées pour mieux répondre aux attentes de leurs visiteurs. Quatre thèmes seront successivement abordés : *Connaître et évaluer les publics*, *Organiser un service des publics*, *Quelles actions pour quels publics ?* et *Les musées et les publics de proximité*.

Musée et service des publics

Ecole du Louvre - Palais du Louvre amphithéâtre Michel Ange

Inscriptions obligatoires à la direction des musées de France, secrétariat des journées d'octobre.

téléphone : 01.40.15.35.83/35.75.

télécopie : 01.40.15.35.80.

Publication
ACTIONS/PUBLICS
POUR L'ART CONTEMPORAIN

Actions/publics pour l'art contemporain est la première livraison d'une nouvelle collection de guides pour l'art contemporain éditée par la délégation aux arts plastiques. Ce guide présente 420 lieux d'art contemporain, institutionnels ou non (FRAC, centres d'art, écoles d'art, associations etc.), en mettant en avant les initiatives menées en direction des publics. Il fallait pour cela trouver un outil suffisamment souple pour s'adapter aux différents temps de la création et de sa réception.

Une édition disponible en ligne et sur papier

Pour la première fois, avec la maison d'édition 00h00.com, le ministère de la culture et de la communication propose une édition en ligne : en quelques minutes, on peut acquérir ce guide par téléchargement sous sa forme numérique. L'édition papier, que l'on peut commander par courrier, par télécopie et par téléphone est également disponible. Une base de données originale composée de 100 rubriques a été mise en place pour répertorier les différents types d'actions pour l'art contemporain.

Une mise à jour régulière et un moteur de recherche adapté

Ce principe d'édition offre une information claire pratiquement en temps réel, permet une mise à jour régulière et une édition personnalisée. Par ailleurs, cette technique éditoriale, particulièrement adaptée à la nature du produit, propose au lecteur des fonctions précieuses comme un moteur de recherche en texte intégral.

Un guide à l'intention de tous les publics

Actions/publics pour l'art contemporain apporte sa contribution au débat sur l'action vers le public en art contemporain : il s'inscrit aussi dans un débat plus vaste, celui de la démocratisation culturelle. Cette publication témoigne, en outre, de la volonté des artistes d'ouvrir leurs ateliers et de transmettre leur travail auprès du public.

ACTIONS/PUBLICS POUR L'ART CONTEMPORAIN

Réalisation :

Elisabeth Caillet et Jean-Hugues Piettre assistés de Marine Clouet

420 structures classées par région et ordre alphabétique de communes

1000 pages, format A5

Version numérique (39F)

version numérique cédérom (79F)

version papier (190F)

Pour le commander :

- sur le site internet de 00h00.com : <http://www.00h00.com>

- par courrier aux éditions 00h00.com : 173, rue Saint-Martin, 75003 Paris.

Téléphone : 01.44.54.84.94, Télécopie : 01.44.54.84.95

Renseignements :

DAP, département du soutien à la création et à la diffusion :

Jean-Hugues Piettre, Téléphone : 01.40.15.73.04, Télécopie : 01.40.15.73.42

Langue française

MISE EN PLACE D'UN OBSERVATOIRE DES PRATIQUES LINGUISTIQUES

Durant l'été 1998, Catherine Trautmann a demandé à la délégation générale à la langue française (DGLF) de réfléchir aux conditions de création d'un observatoire des pratiques linguistiques : son objectif sera de décrire les différents usages de la langue française pour contribuer à la définition d'une nouvelle politique en faveur des langues régionales. Après une période de préfiguration, l'observatoire des pratiques linguistiques, cellule de la DGLF, a lancé ses premiers travaux au printemps 1999.

L'intérêt d'une approche sociolinguistique de la langue réside dans la description, non pas d'une langue figée dans une norme idéale et standardisée, mais d'une langue attestée, telle qu'elle est utilisée par ceux qui la parlent.

La volonté d'observer et de décrire les pratiques linguistiques existe depuis longtemps en France. Les premières enquêtes importantes ont été réalisées dans les années qui suivirent la Révolution. Au XIX^e siècle, des séries d'investigations locales sont entreprises dans le but de recueillir les patois avant que l'unification linguistique ne les fasse disparaître. A la fin du XIX^e siècle, Gaston Paris plaida pour une enquête qui concernerait toutes les communes du territoire français afin de relever les variations géographiques. Au même moment l'avancée technologique permit de graver sur rouleau le premier échantillon du français commun.

Depuis 1945, les enquêtes linguistiques correspondent à trois motivations le plus souvent distinctes : les atlas linguistiques, les méthodes pédagogiques d'enseignement du français standard et la sociolinguistique.

MISSION

La mission principale de cet observatoire est d'étudier les pratiques linguistiques en France afin d'apporter des informations utiles pour l'élaboration des politiques sociales, éducatives et culturelles. Ces observations pourront servir en particulier aux actions concernant la maîtrise de la langue française, qui supposent une approche complexe, tenant compte à la fois de pratiques langagières différentes à l'intérieur du français et de leur relation avec la langue standard, ainsi que de contextes multilingues spécifiques.

Enfin, l'observatoire devra fournir le moyen de mieux connaître un patrimoine linguistique commun, constitué de l'ensemble des langues de France, y compris les langues utilisées outre-mer. Il devrait permettre une collaboration entre les équipes de recherche effectuant des travaux de même nature dans les autres pays francophones.

CHAMP D'OBSERVATION

Le champ d'observation est celui des pratiques linguistiques actuelles. Les données rassemblées doivent provenir principalement d'enquêtes, d'entretiens ainsi que de corpus attestés, constitués de productions réelles dans une situation donnée de locuteurs identifiés.

Il comprend :

- Les usages et les variations (géographiques, sociologiques ...) du français standard et non standard et des langues parlées en France
- Les contacts entre les langues, le multilinguisme et les modalités quotidiennes de pratique multilingue ainsi que l'acquisition du français en situation de bilinguisme
- Les évolutions en cours de l'usage (féminisation...), des normes (scolaires, des médias,...) dans différents contextes et situations et des effets des supports sur l'évolution de l'écrit.

FONCTIONNEMENT : TROIS ÉTAPES

- L'observatoire ne fait pas lui-même de recherche. Il lance des appels d'offres ou des appels à propositions sur des sujets précis et subventionne les travaux de certains organismes d'études et de recherche.
- L'observatoire devra mettre en synergie les équipes et les centres de recherche qui travaillent sur les pratiques linguistiques en France et dans les pays francophones.
- La diffusion de l'information : l'ensemble des informations recueillies dans le cadre des travaux de l'observatoire sera intégré dans une base de données gérée et actualisée par la DGLF. L'observatoire aura ensuite pour fonction de diffuser les informations disponibles.

PREMIERS TRAVAUX

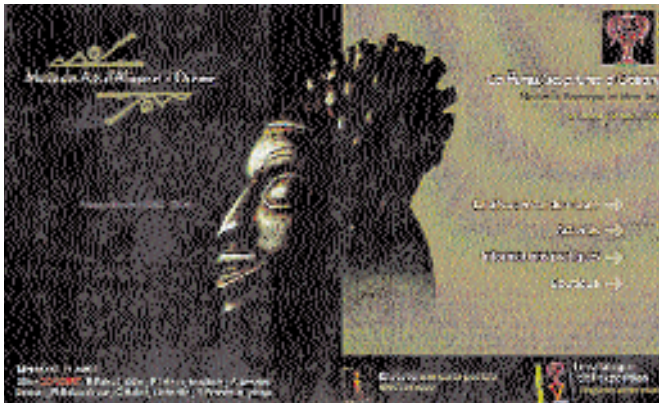
Le premier acte de l'observatoire a été de lancer simultanément un inventaire des études et des travaux de recherche dans le domaine des pratiques actuelles des locuteurs en France et la réalisation d'une base de données permettant de gérer l'ensemble des informations. Cette base de données comprendra la liste des centres de recherche et des autres organismes impliqués dans l'observation des pratiques linguistiques, des informations sur les travaux réalisés et conduits par ces équipes et la liste des centres de documentation possédant des ressources en ce domaine.

Dans le cadre de sa mission d'observation de la situation linguistique en France, la DGLF a lancé en avril 1999, un appel à propositions sur la description et l'analyse de l'hétérogénéité des pratiques linguistiques sur l'ensemble du territoire national. 32 projets ont été déposés. Sur proposition d'une commission d'évaluation, la DGLF a pu retenir 20 projets faisant l'objet de subventions d'un montant total de 788 000 francs, 16 portant sur les variétés et variations du français, 1 sur les langues régionales (langues amérindiennes de Guyane), 3 sur les contacts entre le français et d'autres langues régionales (corse, turc, langues des Casamançais de Paris : diola, mandingue, wolof...).

Les appels à propositions que lancera l'observatoire des pratiques linguistiques en 2000 devront être plus ciblés - notamment en direction de locuteurs, langues ou situations déterminées, afin que les conclusions des études puissent être plus aisément prises en compte dans des politiques culturelles, sociales ou éducatives.

Virtuel

LES MUSÉES NATIONAUX SUR L'INTERNET



Pages d'accueil des sites internet



Si quelques-uns des trente-trois musées nationaux sont déjà présents sur l'internet - les sites du Louvre, d'Orsay et de Versailles connaissent un grand succès -, la grande majorité d'entre eux ne le sont pas encore. Et c'est ce qui explique que la DMF et la RMN aient pris conjointement, en début d'année, la décision de les aider à se doter, à leur tour, d'un site sur le web.

Un groupe de pilotage, réunissant les équipes de la direction des musées de France et de la Réunion des musées nationaux, a été créé et la réalisation de l'ensemble des sites a été planifiée sur trois ans : de 1999 à 2001.

Trois premiers sites (ceux des musées des arts et traditions populaires, du Moyen Age - thermes de Cluny et des arts d'Afrique et d'Océanie) sont actuellement en cours de réalisation et seront ouverts avant la fin de cette année. Une dizaine d'autres suivront en 2000, puis encore une dizaine d'autres en 2001...

Ainsi, dans moins de trois ans, sera-t-il possible, partout dans le monde, de prendre connaissance, en quelques minutes, des caractéristiques de chaque musée national, de découvrir ses bâtiments, ses collections et ses activités, et de commander directement catalogues, livres, affiches et objets divers proposés par l'établissement.

Trois questions à Pénélope Chapelain-Midy chef du projet à la RMN

Lettre d'information : Vous avez conçu le projet d'offrir à chacun des musées un site internet dédié et pourtant bâti sur une solution mutualisée. Cela signifie-t-il que tous les sites vont se ressembler ?

Pénélope Chapelain-Midy : Ce que nous proposons aux établissements, c'est de bâtir leur site internet en tenant compte de leur identité propre mais dans le cadre d'une réalisation groupée. En effet, l'intérêt d'une plate-forme technique commune réside dans la possibilité de réaliser chaque site « sur mesure » tout en mutualisant les moyens, les outils et les niveaux

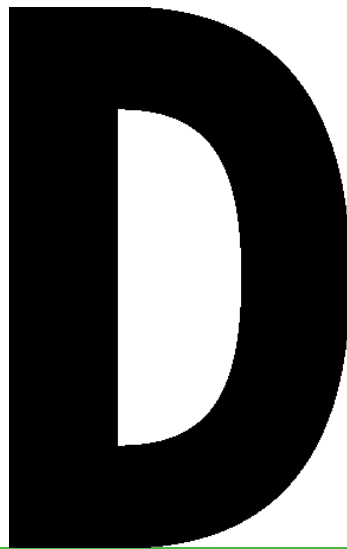
de performance. Chaque musée aura, bien évidemment, sa propre adresse.

L I : Un site, pour être vivant, doit suivre l'actualité. Qui va se charger de le nourrir en informations nouvelles et de le faire évoluer ?

P C-M : La solution technique retenue offrira des outils d'administration d'une très grande souplesse et d'une très grande simplicité. Ce qui fait que la mise à jour pourra être, sans difficultés, gérée par les musées. Aucune compétence technique particulière ne sera nécessaire pour actualiser un site ou le modifier.

L I : Les musées nationaux étaient-ils tous désireux d'être présents sur le web ? Sont-ils satisfaits de l'être bientôt ?

P C-M : Les musées nationaux étaient en effet tous désireux de disposer d'un site sur l'internet et ils se félicitent que nous venions les aider à le créer. D'autant plus que ce site sera pleinement le leur... Nous le créons en collaboration avec eux, mais une fois qu'il existera, ce sera à eux de le faire vivre, de faire en sorte qu'il donne de leur établissement l'image la plus juste, la plus complète et la plus vivante.



DOSSIER

Ministère de la culture
et de la communication

FACILITER L'ACCÈS AU PATRIMOINE

LA POLITIQUE DES PUBLICS DE LA DIRECTION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

Le 23 juin dernier en Conseil des ministres, Catherine Trautmann annonçait la mise en œuvre d'une série de mesures tarifaires destinées à favoriser l'accès du plus grand nombre aux lieux de culture. L'entrée en vigueur de ces mesures dans les sites et les monuments historiques gérés par la Caisse nationale des monuments historiques et des sites, dont la visite sera gratuite le premier dimanche de chaque mois, d'octobre à mai inclus, et tous les jours de l'année pour les moins de dix-huit ans, est l'occasion de présenter les grandes orientations de la politique des publics et les principales actions que conduit la direction de l'architecture et du patrimoine (DAPA) dans le cadre de la démocratisation culturelle fixé par le ministère et que ces nouvelles dispositions tarifaires viennent renforcer.

FACILITER L'ACCÈS AU PATRIMOINE

La politique des publics de la direction de l'architecture et du patrimoine



Château de Fougères-sur-Bièvre



Regards d'enfants sur le jardin. Dessin de Claire-Lise

Longtemps le patrimoine a été affaire de spécialistes, mais depuis quelques années l'extraordinaire extension de son champ, où se côtoient désormais le patrimoine rural, maritime, technique... et le patrimoine du XX^e siècle, s'est accompagnée d'un intérêt accru de la part du grand public. Redécouvrant la familiarité de sa présence, les Français veulent pouvoir accéder librement à ces lieux patrimoniaux, à pouvoir les déchiffrer et les comprendre, pour s'approprier ces repères fondamentaux pour aborder le XXI^e siècle.

Le succès d'affluence que connaissent chaque année les *Journées du patrimoine* est exemplaire de cet engouement populaire qui accompagne la politique de la direction de l'architecture et du patrimoine (DAPA) en faveur des publics pour faciliter l'accès des sites et des monuments historiques et susciter une véritable culture patrimoniale et urbaine.

La valorisation du patrimoine

Parmi les missions du ministère de la culture et de la communication, l'une des premières est certainement de restituer leur patrimoine commun aux Français par la mise en œuvre d'une politique d'acquisition, d'ouverture et de sauvegarde de grands éléments patrimoniaux. Cette restitution de sites prestigieux au public risque toutefois d'être insuffisante si elle n'est pas suivie d'efforts importants pour en faciliter l'accès, y assurer un accueil et une promotion efficaces, proposer aux visiteurs des programmes d'activités, d'animations et de mises en valeur de grande qualité.

Pour ce faire, la DAPA et les services déconcentrés de l'Etat (DRAC), apportent leur soutien à des opérations menées par les nombreux acteurs associatifs et institutionnels également intéressés à la valorisation du patrimoine, avec notamment les associations

de chantiers bénévoles : Rempart, Club des vieux manoirs ; les associations de sauvegarde : Ligue urbaine et rurale, la Demeure historique, Vieilles maisons françaises ; les fédérations de sauvegarde des sites et ensembles monumentaux ; les centres culturels de rencontre : Fontevault, Arc et Senans...

Au cœur de la qualité de l'offre patrimoniale, les sites et les monuments gérés par la Caisse nationale des monuments historiques et des sites se conforment depuis 1997 à une charte. Issue du travail réalisé à partir des données recueillies par l'Observatoire des publics, créé en 1995 au sein de la Caisse nationale des monuments historiques et des sites afin de connaître ses visiteurs et de pouvoir ajuster son offre à leurs demandes, cette « charte qualité » a pour objectif de rehausser le niveau des prestations offertes au public en matière de confort, d'accueil et de visite. Il s'agit en particulier d'améliorer la qualité des visites en recourant à des personnels qualifiés et de diversifier les thématiques, les manifestations, les animations ainsi que les produits annexes adaptés à chaque lieu ; enfin, de confier l'aménagement des espaces d'accueil à des architectes et à des artistes contemporains comme dans les abbayes de Montmajour, Jumièges, le château de Chambord et la librairie des Tuileries ainsi que le Panthéon à Paris.

Villes et pays d'art et d'histoire

Par ailleurs, le réseau des Villes et pays d'art et d'histoire (VPAH), en collaboration étroite avec les municipalités, contribue à faire découvrir au public à la fois les centres historiques et les aspects contemporains de la ville en proposant des animations et des visites qui permettent de s'initier à la lecture de l'espace construit ou du paysage.

Près de 120 villes et pays font partie actuellement du réseau VPAH. Ce label est décerné par le ministère de la culture et de la communication aux collectivités locales qui possèdent un patrimoine important et s'emploient à le valoriser et à l'animer en mettant en œuvre des actions définies aux termes d'une convention signée avec l'Etat.

Actions de sensibilisation à l'espace construit

La valorisation du patrimoine ne peut prendre tout son sens qu'en participant d'une politique de transmission d'une culture sur le patrimoine et l'espace construit en général.

Aux termes de la circulaire interministérielle du 30 juillet 1998 sur *L'éducation artistique et culturelle de la maternelle à l'université*, la direction de l'architecture et du patrimoine est partenaire de l'éducation nationale dans toutes ses actions de sensibilisation à l'espace construit.

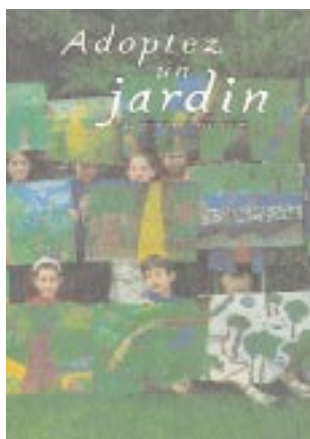
Les enseignants disposent d'une gamme de dispositifs qui s'insèrent aussi bien dans le cursus scolaire que dans les activités culturelles de l'établissement : ateliers de pratique artistique sur l'architecture, le patrimoine ou le paysage, classes patrimoine et bientôt classes ville, ateliers du réseau Villes et pays d'art et d'histoire et de la Caisse nationale des monuments historiques et des sites, intervention des Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE), mais aussi programme sur l'architecture dans l'enseignement des arts plastiques dispensés aux collégiens ou encore programme des sections histoire de l'art dans les terminales littéraires.

En matière de supports, un certain nombre de documents ou d'outils pédagogiques sont réalisés ou en cours de réalisation. Parmi ces derniers, une série de films de télévision proposés par le CNDP et La Cinquième sera consacrée aux lieux de vie (habitat, commerce, loisirs...) et à leur traduction architecturale.

La diffusion du patrimoine

Pour redoubler l'efficacité de ce travail d'éducation, il est primordial de l'accompagner d'opérations de diffusion et de communication ciblées, notamment en direction de publics potentiels pour le patrimoine, que ce soit à travers de grandes expositions (*Le triomphe du Baroque* à Marseille, *Les cathédrales* au Palais du Tau à Reims), la production de séries audiovisuelles (*Leçons d'architecture*, *Les mots de l'architecte...*) ou l'ouverture de sites sur l'internet (expositions virtuelles sur le site du ministère de la culture, sur celui de la Caisse nationale des monuments historiques et des sites ou encore le site Cavallé Coll).

La politique de diffusion du patrimoine se devait de reposer sur un véritable développement du secteur éditorial. Dans cette perspective, La Caisse nationale des monuments historiques et des sites a été appelé à jouer un rôle majeur avec la création, en 1995, des *Editions du patrimoine*. Avec plus de 500 titres inscrits à son catalogue et deux revues de haut niveau (*Terrain* et *Monumental*), les *Editions du patrimoine* (*Lettre d'information* n°52) sont désormais l'éditeur délégué de la DAPA pour les ouvrages scientifiques. Pour les ouvrages destinés au grand public, les *Editions du patrimoine* édite des ouvrages à caractère national ; pour les publications qui présentent un intérêt local ou régional et bénéficient généralement du soutien des DRAC, le label *Editions du patrimoine* leur est accordé.

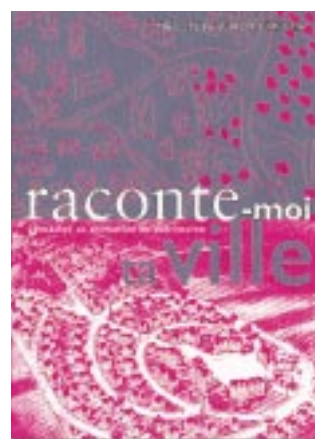


FORMATION DES ENSEIGNANTS « Architecture, approche et parti pris » proposé par l'Académie de Versailles

A l'adresse des enseignants des collèges et des lycées, ce stage a pour objectif de favoriser un regard critique sur l'architecture, interroger les partis pris qu'elle engendre ou qui la génèrent, ouvrir et alimenter un débat entre les enseignants et les architectes dans le but d'éveiller et de développer l'intérêt des élèves pour l'espace de leur environnement bâti. Cette formation, qui se déroule sur quatre journées sous la conduite d'architectes, conjugue visites, exposés, projections et étude de documents. Elle s'insère dans un programme élaboré conjointement par la DAPA et l'Education nationale pour accompagner le nouveau programme des collèges concernant l'enseignement des arts plastiques qui comporte désormais un module sur l'architecture.

PATRIMOINE DU XX^e

En vue de sensibiliser le grand public à l'architecture contemporaine en l'invitant à regarder autrement les immeubles et les espaces urbains qui constituent son cadre de vie quotidien, l'opération *Patrimoine du XX^e* proposera à l'échelle d'une ville ou d'une communauté urbaine, en partenariat avec les collectivités territoriales, de signaler au moyen de plaques explicatives, d'itinéraires guidés et d'expositions les réalisations architecturales qui méritent attention.



ADOPTER UN JARDIN

Mis en place par la mission de la communication de la DAPA, en partenariat avec le ministère de l'éducation nationale et le concours des ministères de l'agriculture et de l'environnement, le principe de cette opération est de faire adopter un jardin par les élèves du primaire dans le cadre d'un projet de classe. Tout au long de l'année, les enfants apprennent à connaître, avec leur enseignant et des intervenants spécialisés dans l'art des jardins (jardiniers, paysagistes...), l'histoire, l'architecture, la composition et les essences des jardins qu'ils auront choisis. Près d'une cinquantaine de jardins, et autant de classes qui leur sont associées, participent actuellement à cette opération, dont l'ambition à terme est de pouvoir s'étendre à l'ensemble des départements français.



Parvis des Droits de l'Homme.
Palais de Chaillot



Château de Bouges. Photo : Alain Lonchamps. © CNMHS, Paris

LAISSEZ-VOUS CONTER LA VILLE

Déclinée sur différents modes, visites générales, thématiques, nocturnes ou spectacles, cette opération, qui constitue l'un des volets d'une campagne initiée par le réseau des Villes et pays d'art et d'histoire, offre au public la possibilité de découvrir, sous la conduite d'un guide conférencier agréé, une ville ou un pays sous ses multiples aspects patrimoniaux.

Des animations, des visites-découvertes et des ateliers inédits, encadrés par des animateurs du patrimoine et des guides conférenciers, sont proposés, plus particulièrement l'été, aux jeunes de 6 à 12 ans, en même temps que les visites pour adultes.

CHÂTEAU VOLTAIRE À FERNEY

Acquis par l'Etat le 1^{er} février 1999, ce monument, dont la gestion a été confiée à la Caisse nationale des monuments historiques et des sites, a centré son projet sur les liens existants entre l'ensemble des disciplines artistiques et la mémoire des Lumières et de Voltaire et sur la défense actuelle des Droits de l'homme. *L'Auberge de l'Europe* marque l'aboutissement de ce projet.

Château de Ferney Voltaire.
Photo Pascal Lemaître © CNMHS, Paris

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DES VISITEURS DES MONUMENTS HISTORIQUES EN 1998

Parmi les monuments historiques et les sites appartenant à l'Etat qui sont gérés par la Caisse nationale des monuments historiques et des sites, 113 étaient ouverts au public en 1998, dont 42 percevant un droit d'entrée. Ces derniers ont accueilli un peu plus de 9 millions de visiteurs qui présentaient les caractéristiques générales suivantes :

72%

étaient des primo-visiteurs

52%

étaient des visiteurs réguliers des monuments historiques (plus de 2 visites par an)

63%

ont entendu parler récemment du monument par différents médias et le bouche à oreille

65%

étaient des étrangers

80%

étaient des touristes français ou étrangers

11%

étaient des excursionnistes

9%

étaient des visiteurs résidant dans la région du monument fréquenté

45%

ont visité avec des enfants

74%

ont payé plein tarif

29%

ont considéré que le montant du droit d'entrée était trop élevé

97%

ont été satisfaits de leur visite

35%

ont fait un achat au comptoir de vente du monument

54%

ont utilisé un hébergement hôtelier

64%

ont fait des études supérieures

PUBLICATION**La saison culturelle,
France 1999/2000**

Ce guide du ministère de la culture et de la communication (DIC), à paraître fin octobre, présente les manifestations de plus de 500 établissements de spectacles, les expositions temporaires de près de 900 musées ou centres d'art contemporain, ainsi que les programmes des festivals d'octobre à mai. Quatre index facilitent la recherche : régions, départements, villes, organismes de spectacles et de festivals.

La saison culturelle France 1999/2000

676 pages, 60 francs.

Disponible par correspondance à l'Office central de partenariat
149 rue Saint Honoré, 75001 Paris
(joindre un chèque à l'ordre de l'OCP).

**LES RENCONTRES EUROPÉENNES
DE LA JEUNE CRÉATION
NUMÉRIQUE**

24 >> 27 nov. 1999 à Valenciennes

La ville de Valenciennes accueille les Rencontres européennes de la jeune création numérique. Ainsi universités, ateliers de création, écoles et entreprises européennes pourront s'y exprimer au travers de débats, d'un concours de jeux vidéo en ligne et de la projection des meilleures œuvres numériques. Une place importante sera également réservée à la formation à ces métiers d'avenir et à l'aide aux jeunes créateurs. Pour clore ces rencontres, une braderie de matériel informatique sera organisée le 27 novembre.

Renseignements :

Chambre de commerce et d'industrie de Valenciennes, 03.27.28.40.40

**DES TARIFS RÉDUITS
POUR LES JEUNES**

La société Carte jeunes vient de publier un *Agenda culture* proposant une sélection de sorties culturelles dans les domaines

de la musique, du cinéma, du théâtre, des musées, du multimédia, du sport...

Les équipements culturels concernés ont consenti des tarifs préférentiels, le plus souvent selon le principe d'une place achetée, une place offerte.

Cette réalisation s'inscrit dans le cadre du partenariat qui lie Cartes jeunes et le Syndicat des transports parisiens à travers la carte Imagine "R".

Renseignements :

www.imagine-r.com

www.cartejeunes.fr ou

36 15 carte jeunes.

Téléphone : 01.53.60.61.00

PRESSE**Une mission sur la distribution
de la presse**

Catherine Trautmann vient de confier une mission d'expertise sur la situation de la distribution de la presse en France à Jean-Claude Hassan, maîtres des requêtes au Conseil d'Etat.

Celui-ci devra dresser un état des lieux sur le système de distribution de la presse avant de faire des propositions d'adaptations législatives.

Cette mission intervient dans un contexte de conflit entre les deux principales sociétés de messagerie, les NMPP et les MLP.

EXPOSITION**Paris-Nouméa -
Les lettres perdues d'Honoré
Bonnaventure. De la Commune
à la Nouvelle-Calédonie**

27 sept. >> 12 nov. 1999

Honoré Bonnaventure a été condamné par le premier conseil de guerre à la déportation en Nouvelle-Calédonie pour s'être joint aux insurgés de la commune. Cette exposition constitue une sorte de livre d'heures d'Honoré Bonnaventure. Elle s'appuie sur les fonds des bagnes des archives d'outre-mer contenant les textes juridiques, les correspondances administratives, les dossiers individuels des condamnés et surtout les lettres retenus par la censure administrative.

Centre des Archives d'outre-mer

29 chemin du moulin Detesta

13090 Aix-en-Provence

Téléphone : 04.42.93.38.50.

**VENTE EXCEPTIONNELLE
DES COSTUMES DE SCÈNE
DE L'OPÉRA NATIONAL DE PARIS**

L'enlèvement au sérail de Mozart. Photo Severine Desmarest



Benvenuto Cellini de Berlioz. Photo Severine Desmarest

22 octobre >> 24 octobre 1999

Sur la place de la Bastille à Paris

L'Opéra national de Paris réalise une opération exceptionnelle : il met en vente 10 000 costumes et accessoires portés lors des 120 opéras et ballets représentés entre 1927 et 1993. Ces pièces et ces éléments de costumes, fabriqués pour la plupart dans les ateliers de couture de l'Opéra, pourront être achetés entre 20 francs et 1000 francs alors que tous les chapeaux seront mis en vente au prix unique de 30 francs. Proposée en priorité aux professionnels de la mode et du spectacle le 22 octobre, cette vente est ouverte au grand public à partir du 23 octobre à 10 heures (nocturne jusqu'à 22 heures) pour la somme de 10 francs.

Parallèlement à cette vente, 30 costumes seront exposés au Bon Marché, du **6 octobre >> 3 novembre** dans *Opéra, Costumes d'or et d'argent*.

Renseignements : 01.40.01.19.17

ABOLIR LE HASARD : COMMENT ÉLARGIR LE LECTORAT DU LIVRE D'ART CONTEMPORAIN



Robert Filliou, *Research in dynamics and comparative statics*, Bruxelles, Lebeer-Hosman, 1973. Illustration tirée de l'ouvrage d'Anne Moeglin-Delcroix, publié avec le concours de la DAP aux Ed. Jean-Michel Place

La politique d'aide à l'édition d'art contemporain menée par la délégation aux arts plastiques soutient un secteur fragile. En 1999, les aides à l'édition du FIACRE se montaient ainsi à plus 2 millions de francs.

Estimant que le livre est naturellement soumis aux impératifs de rentabilité, certaines grandes maisons d'édition ont décidé de le traiter au même titre que n'importe quel bien et service. C'est ici qu'intervient le FIACRE (Fonds d'incitation à la création), dont l'intervention, sous l'égide de la DAP, s'inscrit dans les recommandations de la circulaire du Premier ministre du 20 mars 1998. Les rapports rédigés par M-O Baruch puis J-C Groshens en 1994 et 1997, portant sur la relation entre les éditeurs privés et publics, avaient déjà recommandé le développement de partenariats avec le privé en terme de complémentarité de savoir-faire, les ouvrages et les publications distribués gratuitement faussant le jeu de la concurrence.

Créé en 1982 dans le but de démocratiser l'accès aux ouvrages d'art contemporain, le Fiacre a travaillé en étroite relation avec le centre national du livre et les professionnels du secteur, librairies, bibliothèques et médiathèques.

Un programme éditorial dynamique

Les ouvrages d'art contemporain faisant l'objet de ventes lentes et de petits tirages, il est difficile de les faire entrer dans des logiques économiques. Les subventions du FIACRE ont pour objet d'accompagner les prises de risque des éditeurs. Les éditions Eric Hazan, en partenariat avec la DAP, le DAI et le ministère des affaires étrangères ont ainsi lancé une collection bilingue de monographies d'artistes, qui compte déjà huit titres, parmi lesquels Patrick Tosani, Sophie Ristelhueber, Bernard Frize, Alain Séchas, Fabrice Hybert, Yan Pei-Ming (à paraître). Le prix de ces monographies est de 120 francs. Leur objectif : mieux faire connaître la jeune scène artistique française. Ces ouvrages sont destinés à tous les pays qui exposent ou sont susceptibles d'exposer ces artistes.

La politique éditoriale du FIACRE assure ainsi la promotion des jeunes artistes français au sein du réseau international.

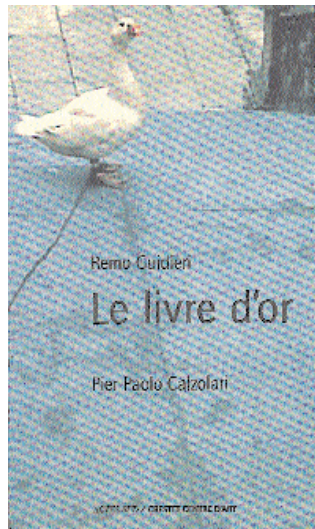
Cette collection vient relayer une co-édition, établie de longue date entre le CNAP et les éditions Flammarion. La collection *La création contemporaine* a pour vocation de faire connaître les différents aspects et courants de la création à travers l'œuvre des artistes vivants. Depuis dix ans, 12 titres sont parus, présentant Louise Bourgeois (3065 exemplaires vendus, avec réimpression et traduction en anglais) ou dissertant sur *L'idée de nature dans l'art contemporain* (7046 exemplaires vendus, en réimpression). Dans un tout autre registre, les éditions Jacqueline Chambon ont créé, avec le CNAP, la collection *Critiques d'art*, publiant, afin d'apprécier le comportement de la critique d'art depuis 30 ans, les textes de Claude Gintz, Otto Hahn, Catherine Millet, Daniel Soutif, Yves Michaud, ou Alain Jouffroy. L'enjeu de ces partenariats éditoriaux demeure avant tout la démocratisation du livre d'art. Et cela, en menant une politique de long terme, telle qu'elle est mise en place depuis un dizaine d'années au FIACRE.

LE FIACRE

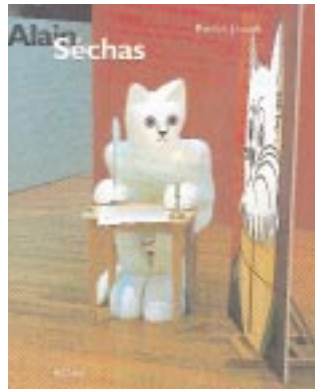
Les aides aux éditeurs dispensées par le FIACRE, au nombre de 26, s'élèvent à 1,2 million de francs en 1999 ; elles encouragent des professionnels de l'édition capables d'assurer dans des conditions optimales une diffusion et une distribution efficace des publications en librairie. Des associations, des sociétés ou des collectivités territoriales, en partenariat avec une maison d'édition, déposent des projets en art contemporain pour des ouvrages monographiques, des ouvrages théoriques ou anthologiques, des catalogues raisonnés, des revues ou des livres d'artistes, des vidéos et plus récemment des CD-ROMs et des projets en lignes. Dans le cadre d'une politique d'appel d'offres, le FIACRE soutient la traduction ou la réédition d'ouvrages de référence en art contemporain, telle l'anthologie de Charles Harrison et Paul Wood intitulée *Art en théorie 1900-1990* publié chez Hazan en 1997 (3000 exemplaires vendus). La commission nationale du FIACRE a un rôle de conseil dans l'orientation des collections co-éditées par le CNAP, ainsi que dans l'attribution des allocations de recherche aux critiques et théoriciens d'art en complémentarité avec le centre national du livre. Les subventions, qui sont accordées en fonction de la pertinence des sujets de recherche et de l'intérêt de la publication, ont pour but d'assurer à l'ouvrage la meilleure diffusion possible, avec un prix de vente accessible au grand public. Compétence, complémentarité, conseil : la mission du FIACRE tient dans la confrontation permanente des professionnels de l'édition et du public.

Informations disponibles dans le hall du CNAP, 27 avenue de l'Opéra, Paris et dans les DRAC.

Renseignements : 01.40.15.74.74/74.05



Pier Paolo Calzolari, Scala di Piombo, 1970-1999



Patrick Javault, Alain Séchas, Hazan

UN NOUVEAU SITE INTERNET

www.photo.rmn.fr

Sur ce site, l'agence photographique de la Réunion des musées nationaux ouvre à tous l'accès à un catalogue d'images d'art en ligne. Plus de 100 000 images photographiques des œuvres d'art conservées dans les musées nationaux et régionaux français, comme le Louvre, Orsay ou le musée Picasso, sont désormais directement accessibles sur l'internet. Pour les professionnels, ce site offre la possibilité de commander les images pour pouvoir les exploiter.

Renseignements : 01.40.13.46.00.

Mél : photo@rmn.fr

L'AUTOMNE MUSICAL DU CHÂTEAU DE VERSAILLES

18 sept >> 15 déc 1999

Le centre de musique baroque de Versailles présente sa douzième saison de concerts qui propose de découvrir des œuvres nouvelles ressuscitées par l'équipe scientifique et artistique du centre. L'élément majeur de cette année est la réalisation des *Grandes journées annuelles*. Traditionnellement dédiées à un compositeur français des XVII^e et XVIII^e siècles, elles vont permettre de redécouvrir Henry Desmaret.

A la suite de ces Journées, les concerts programmés par le centre illustreront les anonymes de l'orgue, Racine et la musique, et les portraits musicaux.

Renseignements : 01.39.20.78.10.

Réservations : 01.39.20.78.00

FERMETURE POUR RÉNOVATION DU MUSÉE MATISSE

Le musée Matisse, installé depuis 1982 dans le palais Fénélon, au Cateau-Cambrésis, a fermé ses portes, le 19 septembre 1999.

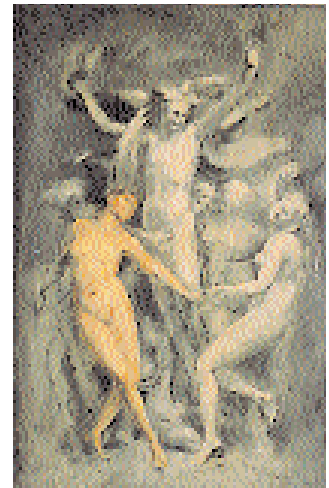
Les espaces du palais seront, au cours des deux années qui viennent, entièrement rénovés et réaménagés et un nouveau bâtiment sera construit le long de l'aile est du palais et de la cour. D'ici à la réouverture de l'établissement, prévue en février 2002, seront organisées de très nombreuses activités « hors les murs » : prêts des collections à des musées français et étrangers, interventions d'artistes dans la ville du Cateau-Cambrésis, ateliers d'écriture (l'histoire du musée vue par les habitants du Cateau-Cambrésis), animations diverses...

NAISSANCE D'UNE ORGANISATION PANAFRICAINNE DES MUSÉES

L'Assemblée constituante du conseil international des musées africains (AFRICOM) s'est déroulée du 3 au 9 octobre 1999 à Lusaka, en Zambie, sur le thème : *Construire ensemble avec la communauté : un défi pour les musées africains*. Organisation non gouvernementale (ONG) dont la coordination, la gestion et le financement sont placés sous la responsabilité des professionnels africains, le Conseil international des musées africains se propose de protéger le patrimoine, d'assurer le développement des musées, et de favoriser l'accès à la culture sur ensemble du continent.

Renseignements :

ICOM, Valérie Jullien et Armelle Duval
téléphone : 01.45.68.28.52



Carpeaux, La Danse, coll. particulière

EXPOSITION

Carpeaux peintre

1^{er} oct. 1999 >> 3 janv. 2000

à Valenciennes

Carpeaux n'a pas seulement été le génial sculpteur que l'on sait mais également un grand peintre. Or, c'est la première fois qu'un musée consacre une exposition à cet aspect méconnu de son œuvre. L'exposition - qui rassemble de nombreuses peintures et dessins, venus de France mais aussi des Etats-Unis, d'Allemagne et de Roumanie - sera ensuite présentée à Paris, au musée du Luxembourg, puis à Amsterdam au musée Van Gogh.

Carpeaux peintre

musée des beaux-arts de Valenciennes, boulevard Watteau 59300 Valenciennes

40
ans

L'ESSOR RÉCENT DES BIBLIOTHÈQUES

Un demi-siècle de lecture publique

Quatre bibliothèques municipales seulement ont été construites entre les deux guerres, 17 000 m² de locaux dans la décennie 1950, mais 513 000 m² dans les années 1980. La bibliothèque, dans cette période-charnière qu'ont été les années 1960 et 1970, est sortie de l'état de mausolée, secret, immobile et désert, pour devenir un établissement culturel digne de l'intérêt (et de l'investissement) des villes. Qu'est-ce qui a provoqué ce nouvel intérêt des villes pour leur bibliothèque ?

Politiques culturelles et politiques de lecture

Après des débuts discordants¹, l'Etat et les villes s'accordent sur le même modèle de politique culturelle qui allie excellence artistique et démocratisation. Cette double ambition se diffuse parmi les nouveaux opérateurs que sont, à partir des années 1970, les communes et, à partir du milieu des années 1980, les départements. Nouveaux opérateurs : la montée en puissance des collectivités territoriales les dote des moyens budgétaires, techniques et politiques de mener leurs propres politiques et, spécifiquement, des politiques culturelles. Un adjoint à la culture, un service des affaires culturelles, un budget pour la culture, un projet pour la culture, tout ceci se met en place progressivement au cours des années 1970 et 1980.

Les bibliothèques connaissent le même calendrier, mais avec deux particularités : d'une part, il n'y a pas d'enjeu esthétique ; d'autre part, la bibliothèque suscite l'investissement au-delà du secteur culturel. Il n'y a pas d'enjeu esthétique non seulement parce que les bibliothèques ne jouent pas de rôle de validation, de reconnaissance de la création, comme d'autres institutions (au premier rang desquelles les musées), mais aussi parce que le développement de la lecture est, dès les années 1960, perçu consensuellement comme une nécessité : le bien-fondé d'une politique de lecture ne fait pas débat et la bibliothèque est considérée par les élus locaux, dès la fin des années 1970, comme le socle de toute politique de démocratisation culturelle. Si ce consensus s'est forgé, c'est parce que le statut de la lecture a changé² et que la maîtrise de la lecture est désormais considérée comme le garant de toute socialisation réussie : la lecture devient un enjeu également dans le secteur scolaire ou dans le secteur social. Par ailleurs, les premières bibliothèques modernisées rencontrent très vite le succès : elles mobilisent dès lors l'intérêt de nombreux élus, en particulier ceux qui ont en charge la politique urbaine, tant l'implantation d'une bibliothèque, et le flux de population qu'elle génère, peut être perçue comme l'élément moteur d'une restructuration urbaine.

L'interaction entre l'Etat et les collectivités territoriales

Mais les intérêts croisés que suscite localement la bibliothèque ne sont qu'une explication partielle au mouvement de modernisation qu'elles connaissent depuis une trentaine d'années. Ce mouvement

a été largement encouragé, voire inspiré, par l'action de l'Etat.

Dès la Libération, une direction ministérielle est créée, au sein du ministère de l'éducation nationale, pour s'occuper des bibliothèques³. Cette « direction des bibliothèques et de la lecture publique » promeut alors une politique de développement basée sur la coexistence entre les bibliothèques d'étude (les bibliothèques savantes) et les bibliothèques populaires. L'échec manifeste de cette politique amène les bibliothécaires à concevoir un modèle de bibliothèque unifié, qui puisse desservir l'ensemble de la population : la « bibliothèque publique », ainsi dénommée en hommage au modèle anglo-saxon de la *public library*, marie la qualité des bâtiments, un accès facile aux collections, la diversification vers les disques et les films (aujourd'hui, les cédéroms ou l'internet), la médiation de personnel qualifié et un projet d'animation culturelle. Souvent baptisé « médiathèque », ce modèle démocratique et moderne s'incarne dans la Bibliothèque publique d'information, du Centre Georges Pompidou, ouverte en 1977.

Le travail de conviction de l'Etat, à la direction du livre, créée en 1976, ou par le travail des inspecteurs généraux de bibliothèque, va consister à promouvoir ce modèle. Convaincre les villes - puisque l'absence de loi exclut la contrainte - qu'une bibliothèque est utile à la population n'est pas une tâche difficile. Mais au-delà des discours consensuels, il s'agit de convaincre les élus de mener à bien un projet, c'est-à-dire de dépenser. Pour ce faire, l'Etat dispose d'arguments divers : l'existence d'un modèle technique (qui répond à la question « que faire ? »), l'attente d'une population en pleine urbanisation et de plus en plus scolarisée, l'exemplarité de réalisations réussies, l'émulation par rapport aux autres collectivités, et, bien entendu, des incitations financières. La volonté diffuse des villes prend forme dans le modèle promu par l'Etat : c'est la rencontre entre l'incitation de l'Etat et la volonté des collectivités qui produit ce mouvement de modernisation. L'essor récent des bibliothèques est ainsi un exemple réussi de débat, de dialogue, de négociation, d'interaction entre l'Etat et les collectivités territoriales.

Anne-Marie Bertrand
conservateur des bibliothèques

¹ Philippe Urfalino, *L'Invention de la politique culturelle*, La Documentation française, 1996.

² Anne-Marie Chartier, Jean Hébrard, *Discours sur la lecture (1880-1980)*, BPI, 1989.

³ *Histoire des bibliothèques françaises*. Tome IV: *les bibliothèques au XX^e siècle (1914-1990)*

sous la dir. de Martine Poulain, Promodis, Cercle de la Librairie, 1992.

⁴ Anne-Marie Bertrand, *Les Villes et leurs bibliothèques : légitimer et décider (1945-1985)*, Cercle de la Librairie, 1999.

THÉÂTRES NATIONAUX

Stéphane Braunschweig
nommé directeur du théâtre
national de Strasbourg
pour 5 ans, à compter
du 1^{er} juillet 2000.

Jean-Louis Martinelli, dont le second mandat de 3 ans arrive à échéance le 9 décembre 1999, sera reconduit dans ses fonctions jusqu'à la nomination de son successeur.

Cette disposition transitoire, dont les modalités d'applications feront l'objet d'un protocole conclu entre les 2 metteurs en scène dès le mois d'octobre, répond au souci de la ministre, de faire, dorénavant, coïncider l'échéance des mandats des directeurs des théâtres publics avec le terme des saisons artistiques, afin de ne pas en perturber le déroulement. Catherine Trautmann, après avoir porté à 5 ans la durée du premier mandat des directeurs pour leur garantir la stabilité nécessaire à leur tâche, introduira, prochainement, une nouvelle modification, en ce sens, au décret qui régit les théâtres nationaux.

Cette modification instaurera, en outre, un délai de prévenance des directeurs dont la nomination ne sera pas renouvelée.

NOMINATIONS

Christian Phéline

vient d'être nommé directeur du Service juridique et technique de l'information et de la communication (SJTIC). Il était auparavant conseiller spécial de Catherine Trautmann chargé des questions audiovisuelles.

**Renouvellement
des directeurs régionaux
des affaires culturelles**

Jean-Claude Pompougnac
nommé DRAC Centre

Richard Lagrange

nommé DRAC Midi-Pyrénées

Jean-Pierre Pottier

nommé DRAC Limousin

Daniel Barroy

nommé DRAC Poitou-Charentes

Georges Poull

nommé DRAC
Champagne-Ardennes

Jérôme Bouët

nommé DRAC
Provence-Alpes-Côte d'Azur

AUDIOVISUEL

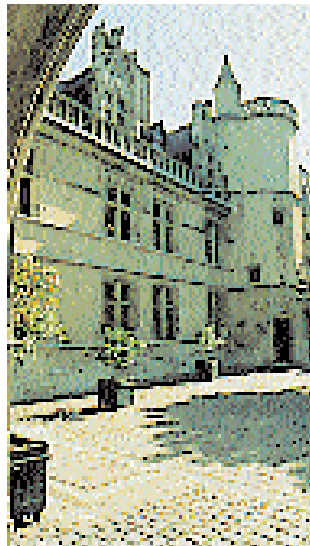
**Une mission
sur les télévisions publiques
confiée à Marc Tessier**

Catherine Trautmann, Dominique Strauss-Kahn, ministre des finances et Christian Sautter, ministre du budget, ont chargé Marc Tessier, président de France 2 et France 3, d'une mission de réflexion sur la constitution du groupe des télévisions publiques. Ce groupe réunira France 2, France 3 et La Cinquième/Arte, comme le prévoit le projet de loi sur l'audiovisuel adopté en première lecture à l'Assemblée nationale et qui doit être discuté prochainement au Sénat. Marc Tessier devra remettre fin novembre des propositions sur le calendrier et la procédure de réalisation des opérations capitalistiques et juridiques de constitution du groupe, sur les statuts de France Télévision ainsi que sur l'organisation fonctionnelle et opérationnelle du groupe.

CINÉMA

**Distribution des films :
une mission confiée
à Daniel Goudineau**

Catherine Trautmann, afin d'apprécier l'ampleur des actions à mener pour améliorer les conditions de distribution des films français, vient de confier à Daniel Goudineau, directeur général adjoint du Centre national de la cinématographie (CNC), une mission sur ce sujet. Il devra, d'une part, évaluer précisément les données économiques de l'activité de distribution du film français et leur évolution, et, d'autre part, proposer des mesures susceptibles d'améliorer l'équilibre économique de l'activité des distributeurs et de renforcer les moyens de promotion des films français. Ces propositions seront remises avant la fin du mois de novembre.



Hôtel des abbés de Cluny. Photo : RMN

**UN JARDIN MÉDIÉVAL AU CŒUR
DU QUARTIER LATIN**

Catherine Trautmann, Jean Tibéri, maire de Paris, et Jean-Jacques Aillagon, président de la Mission 2000 en France ont annoncé, le mardi 7 septembre 1999, la création d'un jardin d'inspiration médiévale autour du musée national du Moyen Age - Thermes de Cluny. L'ouverture du jardin au public est prévue pour septembre 2000. Des panneaux illustrés, installés du 8 au 20 septembre 1999 au rez-de-chaussée de l'hôtel de Cluny, ont permis au public de prendre connaissance du projet. Ils sont actuellement présentés (du 1^{er} oct. au 1^{er} déc. 1999) à la mairie du V^e arrondissement de Paris, 21, place du Panthéon - 75005 Paris. Musée national du Moyen Age - Thermes de Cluny 6, place Paul Painlevé, 75005 Paris Téléphone : 01.53.73.78.32



Musée national du moyen-âge, projet de jardin médiéval : Le jardin d'amour. Dessin F. Moireau. Photo RMN

SUR INTERNET

« Chardin »

« L'Europe au temps d'Ulysse »
« Daumier »

Après le succès du site consacré à l'exposition *L'art égyptien au temps des pyramides*, qui a attiré plus de 200000 internautes, la RMN propose un site spécifique pour chacune des trois grandes expositions présentées cet automne aux Galeries nationales du Grand Palais :

CHARDIN :

10 sept. >> 22 nov. 1999

L'EUROPE AU TEMPS D'ULYSSE :

30 sept. 1999 >> 3 janv. 2000

DAUMIER :

8 oct. 1999 >> 15 janv. 2000

Chacun de ces sites comporte trois rubriques permanentes : parcours à travers l'exposition permettant de découvrir quelques-unes des œuvres les plus importantes, chronologie de la vie de l'artiste ou de la civilisation faisant l'objet de l'exposition, informations complémentaires sur des sujets en rapport direct avec celui de l'exposition.

A ces trois rubriques, s'en ajoute une dernière, baptisée *Nouveautés* et régulièrement réactualisée. Elle présente, selon les expositions : des commentaires d'œuvres, des extraits de films vidéo ou de cédéroms, des petits reportages (sur les coulisses de l'exposition, par exemple, ou sur une technique artistique particulière).

Chacun des sites fournit toutes les informations pratiques nécessaires (horaires, tarifs, modes de réservation, etc.) et propose également des liens avec les sites des musées co-organisateurs de l'exposition ou avec ceux des musées dont les collections sont en rapport avec le thème de l'exposition.

adresses :

www.expo-chardin.rmn.fr

www.expo-ulysses.rmn.fr

www.expo-daumier.rmn.fr

JEAN-PIERRE HOSS DIRECTEUR GÉNÉRAL DU CNC

Ses projets pour le cinéma et l'audiovisuel



Jean-Pierre Hoss, directeur général du CNC. © Theresa Murphy

Jean-Pierre Hoss est un habitué de la communication. Il a été notamment chef ou PDG du SJTI (Service juridique et technique de l'information et de la communication), de RMC (Radio Monte Carlo), de la SFP (Société française de production) et aujourd'hui du CNC (Centre national de la cinématographie). « Mon parcours professionnel m'a permis de me forger à la fois une culture de service public et une culture d'entreprise » a-t-il confié à la *Lettre d'information*. Il précise pour nous ses projets pour le cinéma et l'audiovisuel.

Lettre d'information : Jean-Pierre Hoss, vous occupiez précédemment les fonctions de directeur général d'Air France mais le secteur de l'audiovisuel n'est pas une découverte pour vous ?

Jean-Pierre Hoss : Non. C'est un domaine que je connais bien et que je suis très heureux de retrouver. J'ai déjà consacré plus de 10 ans de ma vie professionnelle au secteur de l'audiovisuel et de la communication, à la direction du SJTI puis dans le secteur public concurrentiel en tant que directeur général de RMC et président directeur général de la SFP. Si je connais un peu moins le monde du cinéma, au CNC, l'apprentissage se fait vite, grâce notamment à la qualité des équipes. Depuis ma prise de fonction en juillet dernier, j'ai rencontré la plupart des organismes professionnels et pris de nombreux contacts.

Le CNC est un lieu de dialogue privilégié avec les professionnels. C'est l'originalité de son statut et un de ses atouts pour mener à bien sa mission de service public.

Je m'attacherai à développer ce dialogue qui est essentiel dans une période où le paysage cinématographique et audiovisuel connaît de profondes mutations. C'est aussi une des premières missions que m'a confiées Catherine Trautmann en me chargeant de favoriser l'aboutissement des négociations entre les professionnels du cinéma et les chaînes de télévision.

L I : Quelles orientations souhaitez-vous donner à la politique du CNC ?

J-P H : Mon parcours professionnel m'a permis de me forger à la fois une culture de service public et une culture d'entreprise. J'aurai le souci d'apporter au service public les enseignements de mon expérience en entreprise.

L I : Quels sont vos « chantiers prioritaires » ?

J-P H : Le CNC est l'instrument d'une politique culturelle en faveur du cinéma et de la création audiovisuelle. Il doit contribuer au développement d'une production de qualité et diversifiée.

Le bilan de l'année 1998 avec des chiffres record pour la production cinématographique (148 films d'initiative française dont 87 premiers et seconds films) et une forte croissance de la production audiovisuelle, sont encourageants.

Dans le secteur du cinéma, nos efforts devront porter davantage sur les maillons les plus faibles de la chaîne et notamment la distribution.

Le cinéma est un des instruments les plus populaires et

les plus forts pour favoriser l'intégration sociale notamment pour les jeunes des quartiers difficiles.

Je souhaite que nous renforçons nos actions, déjà importantes, dans ce domaine. C'est un des rôles du CNC auquel je suis très attaché, c'est pourquoi une de mes premières sorties officielles a été la visite d'un atelier vidéo, organisé à Aulnay-sous-Bois dans le cadre de l'opération *Un été au ciné*.

Le CNC doit également passer à la vitesse supérieure dans le domaine du multimédia.

Catherine Trautmann m'a confié une mission importante dans ce domaine et je lui proposerai avant la fin de l'année des mesures destinées à rendre les aides gérées au sein du Fonds d'avances aux produits multimédia plus incitatives et mieux adaptées à la réalité de l'économie des contenus culturels sur l'internet.

Je serai également très attentif au développement du projet PRIAMME, initié en collaboration avec le ministère de la culture et le secrétariat d'Etat à l'industrie, pour favoriser la recherche-développement au croisement des secteurs de l'audiovisuel et du multimédia.

Sur le plan international, le CNC prendra toute sa place face aux échéances décisives : le renouvellement de la politique européenne en faveur de l'audiovisuel avec le programme Media 3, les négociations dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce et la défense de l'exception culturelle.